



**Inkingi**  
**Forces Démocratiques Unifiées**  
**United Democratic Forces**

+ (250) 728636000    Fdu.inkingi.rwa@gmail.com

www.victoire-ingabire.com - www.fdu-rwanda.com

Kigali - Rwanda

---

*"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances"; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"*

---

Kigali, le 30 Avril 2013.

**Rwanda: Victoire Ingabire Umuhaza dit à la Cour Suprême qu'il est extrêmement triste de jeter quelqu'un en prison pour avoir critiqué la politique du gouvernement.**

Poursuivant sa déposition à la Cour Suprême, Mme Ingabire a déclaré à la Cour qu'il est du devoir du parti qu'elle dirige, les FDU-Inkingi, de relever ce qui ne va pas avec les politiques gouvernementales afin que celles-ci soient corrigées. Elle a dit qu'il était triste que quelqu'un soit jeté en prison parce qu'il / elle a critiqué les politiques gouvernementales. Elle a ajouté qu'il était temps que le gouvernement cesse de considérer ceux qui le critiquent comme des ennemis, mais plutôt les prendre comme des gens qui sont soucieux de construire leur pays. La solution au problème auquel le pays est confronté, a-t-elle dit, ne peut être trouvée que par le dialogue et le débat politique. Elle a déclaré que tant que le régime continue de refuser un tel dialogue et le débat politique, et jette en prison toute personne qui tente de souligner au gouvernement ce qui ne va pas, ceci ne fait que confirmer sa nature dictatoriale.

Le parquet a fait appel sur trois chefs d'accusation: la décision de la Haute Cour d'innocenter Mme Victoire Ingabire Umuhaza concernant la charge de former un groupe armé ainsi que celle de répandre des rumeurs destinées à inciter la population à se révolter contre le gouvernement et le verdict de la Haute Cour qui a conduit à une réduction de peine.

En ce qui concerne le premier compte, Mme Victoire Ingabire Umuhaza a souligné que l'accusation n'avait pas fourni suffisamment de preuves pour prouver que ce groupe armé a existé, ce que ce groupe armé avait fait et le rôle que Mme Ingabire avait joué dans l'incitation à la création de ce groupe armé. Mme Ingabire a ajouté que les éléments de preuve qu'elle a produits devant la cour ont démontré que cette idée avait germé dans le département d'investigation criminelle (CID) et le ministère public, en collaboration avec le major Vital Uwumuremyi. Elle a ajouté que la Haute Cour l'avait innocentée à juste titre en raison du manque de preuves de l'accusation.

---

+ (250) 728636000    Fdu.inkingi.rwa@gmail.com

www.fdu-inkingi.org - www.victoire-ingabire.com - **Donation:** <http://www.fdu-rwanda.com/donation>

Join us on **Facebook:** <http://www.facebook.com/pages/Victoire-Ingabire-Umuhoza-for-President/109504816547> - Watch us on **YouTube:** <http://www.youtube.com/user/FDUInkingi123> - Follow us **on Twitter:** <http://twitter.com/VictoireUmuhoza>

us **on Twitter:** <http://twitter.com/VictoireUmuhoza>

La charge liée à la propagation de rumeurs visant à inciter la population à se révolter contre le gouvernement avait été basée sur trois éléments à savoir : ce que Mme Victoire Ingabire avait déclaré dans ses entretiens avec des journalistes, ses écrits et son discours à l'aéroport. Le Procureur n'a fait que trier quelques mots que Mme Ingabire avait dits ou écrits et les a sortis de leur contexte pour la coincer. Mme Victoire Ingabire Umuhiza a déclaré au tribunal que les FDU-Inkingi ont décidé de venir opérer au Rwanda en raison des problèmes que connaît le pays et le Procureur n'a pas pu prouver le contraire de ce qu'elle a dit ou écrit. Mme Ingabire a dit: *“La Haute Cour m’a innocentée concernant la charge de répandre des rumeurs destinées à inciter la population à se révolter contre le gouvernement parce qu’elle était convaincue que mes critiques ne visaient pas à inciter la population à se révolter contre le gouvernement et que nous n’avons pas seulement montré ce qui ne va pas puisque nous avons également suggéré des solutions”*.

En ce qui concerne l'appel du parquet relatif à la réduction de sa peine, Mme Ingabire a dit que le verdict de la Haute Cour a été atteint en conformité avec la loi et qu'elle était fondée sur les preuves présentées à la Cour par le Procureur.

Mme Victoire Ingabire Umuhiza a fait clairement comprendre que la lettre qu'elle a envoyée au Chef de l'Etat ne demandait pas le pardon présidentiel. Elle répondait aux représentants du gouvernement qui lui tendaient la main de négociation, mais elle avait répondu qu'elle ne pouvait négocier alors qu'elle était encore en prison.

Les audiences reprendront le 8 mai 2013, lorsque la défense de Mme Victoire Ingabire Umuhiza présentera ses conclusions.

**FDU-Inkingi**  
**Boniface Twagirimana**  
**Vice-Président intérimaire**